

## L'Ifsi de Montauban, c'est aussi...

Dans le centre-ville, au sein du Centre Hospitalier, avec un projet de construction d'un nouveau bâtiment au Centre Universitaire de Montauban.

Un self est accessible au tarif CROUS.

L'Ifsi, c'est encore :

- ◇ Un enseignement théorique et pratique de qualité
- ◇ Un partenariat avec des équipes de soins pluridisciplinaires
- ◇ Des lieux de stages hospitaliers, extra-hospitaliers, publics, privés, Erasmus+
- ◇ Des salles de simulation
- ◇ Une plateforme d'e-learning

## L'équipe :

Directrice : Mme CAPPIELLO  
Cadre Supérieur : Mme RAVAUX  
3 secrétaires  
16 formateurs  
1 documentaliste  
1 aide documentaliste

## Inscription au concours

Pour 2019:

**Les modalités de sélection vont être modifiées:**

- ◇ EN ATTENTE de la parution des textes réglementaires début décembre 2018.

## Présentation de la formation

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4 200 heures réparties en :

- ◇ 2 100 heures d'enseignement théorique comportant 10 modules de compétences
- ◇ 2 100 heures de formation clinique divisée en 6 stages en milieu professionnel.

L'Ifsi peut accueillir 75 étudiants\* par promotion. Il y a une promotion par an (rentrée en septembre).

Pour tout complément d'information :

<http://www.ch-montauban.fr/>

Rubrique « Institut de Formation en Soins Infirmiers »

*\* sous réserve de modifications*

## Institut de Formation en Soins Infirmiers



Rattaché au Centre Hospitalier de Montauban, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (Ifsi) assure la formation des étudiants en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat d'infirmier(ère), grade licence.



Institut de Formation en  
Soins Infirmiers  
100, rue Léon Cladel—BP 765  
82013 MONTAUBAN cedex

Tél accueil : 05 63 92 80 32  
Adresse mail : [ifsi@ch-montauban.fr](mailto:ifsi@ch-montauban.fr)  
Internet : [www.ch-montauban.fr/  
formations.php](http://www.ch-montauban.fr/formations.php)



## La profession d'infirmier

---

*Cf. Référentiel d'activités ; annexe I de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

L'exercice de la profession d'infirmier/infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation, à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Ils exercent dans tous les secteurs d'activité (soins généraux, santé mentale, santé publique), en secteur public, privé et libéral, en France et à l'étranger.